

Réponse au questionnaire Human Rights Watch

Thème : France

1. Contrôles d'identité et violences policières

Engagez-vous une réforme des contrôles d'identité et mettez-vous en place les récépissés d'identité pour faire reculer les pratiques de contrôles au faciès par les forces de police ?

Un contrôle d'identité fondé sur des caractéristiques physiques associées à une origine réelle ou supposée, sans aucune justification objective préalable, est discriminatoire : il s'agit d'une faute lourde qui engage la responsabilité de l'État.

Nous sommes conscients qu'aujourd'hui, la pratique des contrôles d'identité comporte parfois des éléments discriminatoires. En France, on contrôle trois fois plus qu'en Allemagne. Il faut donc opérer un changement, en premier lieu en matière d'encadrement et de formation de la hiérarchie policière. Nous souhaitons que les formations au sein des écoles de police soient améliorées à cet égard. Il faut aussi que l'on puisse renforcer la responsabilité au sein de l'Etat. Lorsque des fautes sont commises, il faut pouvoir sanctionner en interne et il faut que les policiers puissent assumer leurs actes.

Cependant, nous ne sommes pas en faveur des récépissés, car le cœur du problème est la confiance entre les forces de l'ordre et les personnes contrôlées. Or, nous pensons que dans le contexte actuel de relations tendues, l'instauration d'un récépissé, loin de recréer la confiance, susciterait des crispations supplémentaires. L'instauration d'une police de sécurité quotidienne, plus en proximité avec la population, ainsi que la généralisation de l'usage des caméras piétons que nous proposons devraient contribuer à rétablir cette confiance et renforcer le lien entre police et population.

2. Lutte contre le terrorisme

Quelle stratégie mettez-vous en œuvre pour sortir de l'état d'urgence instauré en France en novembre 2015, et lutter contre le terrorisme dans le respect de l'État de droit et des libertés fondamentales ?

Aujourd'hui, ni moi ni aucun autre candidat à l'élection présidentielle ne dispose des informations nécessaires pour savoir si le niveau de risque encouru par notre pays du fait de la menace terroriste permet ou non la levée de l'état d'urgence. Si je suis élu, la première chose que j'aurai à faire sera de m'entretenir avec nos services de renseignement, afin de prendre connaissance du niveau de cette menace. A partir de là, je pourrai prendre, ou non, la décision de lever de l'Etat d'urgence. Je vous confirme cependant que cela est un objectif vers lequel il nous faut nécessairement tendre, car un état d'exception ne peut pas devenir la norme.

3. Droit d'asile

Que ferez-vous pour que la France assume un rôle moteur au sein de l'Union européenne et sur la scène internationale dans l'accueil et la protection des demandeurs d'asile fuyant les violences et les persécutions? Que ferez-vous pour renforcer la protection des enfants non-accompagnés sur le territoire français ?

La France est une terre d'accueil : c'est son histoire et ses valeurs. Nous l'avons signalé à maintes reprises, la confiance et le respect sont le ciment d'une Nation. Ces valeurs sont également le fondement d'un Etat de droit. C'est notre vision pour la France.

Les demandes d'asile sont en forte croissance sous l'effet de l'intensification des conflits au Proche-Orient et dans la bande sahélienne et de la pérennisation des écarts de richesse entre les pays les plus pauvres et l'Europe. Notre objectif est de réformer les modalités de traitement des demandes d'asile pour que les intéressés soient traités dignement. Il n'est pas normal qu'un demandeur attende plus d'un an, parfois deux, pour obtenir une réponse. Les réponses sont majoritairement négatives et les personnes qui en sont l'objet n'ont donc plus vocation à rester sur le territoire. Mais le temps mis pour leur répondre rend de fait quasi-

impossible leur reconduite à la frontière. Les déboutés du droit d'asile restent donc en situation irrégulière sur le territoire où, sans pouvoir se prévaloir d'aucun droit ni statut, ils viennent grossir le nombre des clandestins, soumis à tous les traitements injustes, trafics ou situations anormales. Cette situation n'est pas acceptable. Il faut y mettre un terme en organisant l'OFPRA et les procédures de recours pour que la situation du demandeur puisse être réglée en 6 mois maximum, recours compris.

Si nous voulons que la France assume sa responsabilité et fasse son devoir. Il faut prendre le moyen de traiter efficacement les demandes, ce qui est la condition de la dignité.

Concernant les enfants mineurs non accompagnés, nous sommes conscients des lacunes qui existent dans le traitement de leur cas. Ils méritent une attention particulière. La réforme de l'asile du 29 juillet dernier aborde la problématique des mineurs isolés étrangers, mais ne comporte que peu de mesures les concernant. Si elle intègre bien la notion de vulnérabilité et de personnes vulnérables- les mineurs isolés étrangers en font évidemment partie - elle n'en précise pas l'application.

Nous comptons donc ouvrir la discussion afin d'étudier les possibilités de renforcement de la protection de ces enfants non accompagnés, dans le plein respect des obligations nationales et internationales de la France sur le sujet, et nous proposerons proposer une amélioration de l'information en direction des jeunes effectuée par les dispositifs de protection de l'enfance.

Thème : En Europe

4. Union européenne

Quelles mesures allez-vous prendre pour vous assurer que l'Union européenne mette en œuvre ses valeurs fondatrices de respect des droits humains dans un contexte de scepticisme envers les institutions européennes et de montée des extrémismes nationalistes ?

Nous constatons la progression des discours intolérants et racistes en Europe et aux Etats-Unis, qui s'accompagne d'une politique sécuritaire, d'une réduction des libertés individuelles et du renforcement des pouvoirs de police, lesquels visent particulièrement les minorités.

Ces discours visent malheureusement trop souvent des groupes entiers de population, et propagent l'idée selon laquelle certaines personnes sont moins 'humaines' que d'autres, les premiers visés étant les plus vulnérables, comme les réfugiés.

La paix et le respect des droits humains sont des valeurs essentielles. Ces valeurs ne peuvent se défendre qu'à travers une vraie diplomatie européenne. L'Europe doit parler d'une seule voix sur les droits humains. Nous ne devons pas donner des leçons ou nous ingérer, mais nous devons rappeler avec vigilance, y compris d'abord en Europe bien sûr, au respect des obligations que nous avons souscrites pour la promotion et la défense des droits de l'homme.

Thème : Dans le monde

5. États-Unis

Comment envisagez-vous les relations avec le président Trump, au regard de ses actions qui menacent les droits humains et les principes démocratiques de base, notamment ses attaques contre la presse ?

La Présidence Trump s'ouvre sous des auspices incertains ; plusieurs déclarations du Président ou de certains de ses proches font planer le doute sur les intentions de la nouvelle administration concernant le respect des droits de l'homme : ses orientations politiques risquent d'affaiblir nos efforts communs dans ce domaine.

La question des droits de l'Homme revêt aujourd'hui une particulière importance. D. Trump nous inquiète sur ce terrain, nous le disons sincèrement : un retrait américain du Conseil des droits de l'Homme serait un très mauvais signal, nous ne pourrions s'y résigner ; le fait de ne plus envoyer de représentants aux audiences de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme est un autre signal alarmant. Nous espérons que sur ce sujet les États-Unis demeureront fidèles à leurs valeurs et tiendront compte du point de vue de leurs alliés européens.

Nous partageons avec les États-Unis des valeurs communes de liberté et de démocratie. Nous partageons une histoire commune. L'excellente coopération qui existe entre nos deux pays sur les plans diplomatique et sécuritaire repose aussi sur une vision et des valeurs partagées concernant les droits de l'homme : à

défaut, elle ne saurait être maintenue au même niveau de confiance mutuelle.

6. Syrie

Comment vous y prendrez-vous pour que les priorités en matière de droits humains, la protection des civils et la lutte contre l'impunité pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Syrie soient partie intégrante de tout accord conclu entre les parties ?

La résolution du conflit syrien passe par une discussion exigeante et réaliste avec l'ensemble des puissances qui sont impliquées dans cette situation. Car la guerre civile en Syrie est le théâtre d'un affrontement entre plusieurs puissances, l'Iran, la Russie, la Turquie et les États-Unis, notamment. Nous ne pouvons pas nous désintéresser de ce conflit qui exporte en France et en Europe les atrocités qui y sont commises.

Nous ne parviendrons à la paix, à une solution juste et durable qui rétablisse les conditions d'une coexistence pacifique entre toutes les composantes de la société syrienne, qu'à condition que la justice passe et que les crimes soient jugés. L'histoire des trente dernières années nous enseigne comment parvenir à un tel résultat à travers des solutions juridictionnelles et aussi de réconciliation nationale : elle nous enseigne que l'impunité ne saurait être acceptée.

C'est en arrivant à un juste équilibre entre toutes les parties que la paix pourra être rétablie. En la matière, nous gagnerons à agir plus clairement de concert avec nos partenaires européens.

Nous comptons également promouvoir, aux côtés des plus de 80 pays favorables à cette initiative, et notamment le Mexique, un encadrement de l'usage du droit de veto par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité en cas de crimes de masse.

7. Russie

Comment envisagez-vous les relations avec le président Poutine, au regard des atteintes de la Russie aux droits humains, de sa position au Conseil de Sécurité sur des questions telles que la Syrie, et du non-respect du droit international par ce pays ?

La Russie de Vladimir Poutine mène une politique étrangère qui n'a pas hésité à s'affranchir du droit international. En Russie même, la situation des opposants, celle de la liberté de la presse suscitent une inquiétude qui va grandissant, nous l'avons encore vu ces derniers jours.

Nous devons donc aborder les relations avec les autorités russes de manière rigoureuse, vigilante et exigeante. Soyons lucides, cette question divise l'Europe ; c'est donc d'abord avec nos plus proches voisins européens que nous devons commencer à nous concerter pour préciser une approche qui donne aux droits de l'homme toute leur place dans notre relation avec Moscou.

8. Arabie Saoudite

Cesserez-vous la vente d'armes françaises à l'Arabie Saoudite et aux pays de la coalition qu'elle dirige au Yémen, tant que les bombardements ciblant des civils n'auront pas cessé ni été investigués de manière indépendante et crédible ?

Nous ne voulons pas vendre des armes qui serviraient ensuite à massacrer des civils. Cela n'est pas supportable. Si nous travaillons avec les monarchies du Golfe, nous conditionnerons nos contrats au respect des droits de l'Homme et nous veillerons à ce que les armes françaises ne servent qu'à la défense nationale de nos pays partenaires.

Nous sommes conscients que l'Arabie Saoudite est accusée de crimes de guerre au Yémen ; certains estiment que le Traité sur le Commerce des Armes de 2013 pourrait justifier une interdiction de vente générale à toutes les parties au conflit. Cependant, la résolution 2216 du Conseil de sécurité prévoit un embargo sur les armes destinées aux rebelles houthis soutenus par l'Iran, mais pas sur celles de la coalition menée par l'Arabie saoudite.

9. Chine

Demanderez-vous publiquement et personnellement aux autorités chinoises la libération immédiate de Liu Xiao Bo, prix Nobel de la paix 2010 ainsi que l'arrêt des détentions arbitraires, malgré les liens économiques et politiques de la France avec la Chine ?

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous souhaitons une diplomatie française engagée en

matière de droits humains. Nous nous interdirons d'aborder aucun sujet avec la Chine, ceux que vous mentionnez sont importants : encore faudra-t-il les aborder de manière efficace.

Nous souhaitons trouver un langage commun pour évoquer les problématiques de droits de l'Homme. Ce dialogue sur les droits de l'homme avec la Chine s'inscrit également dans le cadre européen, et nous ne saurions dissocier les deux sans risquer l'échec. Nous nous devons d'être cohérents afin de permettre des avancées concrètes.

10. Afrique

Comment vous assurez-vous que les interventions militaires extérieures de la France, en particulier dans le cadre de la coopération anti-terroriste dans la région du Sahel, ne contribuent à la commission d'abus par les forces armées soutenues par la France ou par l'armée française elle-même ?

En ce qui nous concerne, la France juge ses soldats accusés d'avoir commis des exactions, et laisse la justice faire son travail en toute indépendance. Nous poursuivrons dans cette voie.

Aujourd'hui, avec 16 missions de maintien de la paix déployées, le service de déontologie et discipline de l'ONU qui veille à ce que les Casques Bleus respectent toutes les normes de conduite des Nations Unies, est loin d'être suffisant. Nous encouragerons les Nations unies à investir davantage dans ce domaine.

Le fait que les forces armées, d'où qu'elles proviennent, soient toujours déployées dans des contextes fragiles, est un facteur qui augmente les risques. C'est pourquoi, au Sahel, avec nos alliés européens, nous menons des actions de formation des forces armées et de sécurité locales qui comportent toujours une composante significative concernant le respect des droits de l'homme. Il faut renforcer cette dimension chaque fois que cela est possible.

Thème : Justice internationale

11. Lutte contre l'impunité

Luttez-vous contre l'impunité face aux crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité en soutenant politiquement et financièrement la Cour pénale internationale ? Soutiendrez-vous les efforts déjà entrepris par les autorités judiciaires françaises pour enquêter et poursuivre les graves crimes commis à l'étranger, par exemple en Syrie ?

Nous répondons oui à vos deux questions : la lutte contre l'impunité face aux crimes de génocide, crimes de guerre, et crimes contre l'humanité, est une composante de la nouvelle diplomatie française engagée que nous comptons mettre en place. Aujourd'hui, il est nécessaire de fortifier la justice pénale internationale pour mieux combattre l'impunité dans un contexte de violations massives des droits humains dans de trop nombreuses régions du monde.

La France a toujours soutenu la Cour Pénale Internationale, et est depuis 2015 son troisième contributeur au budget. La contribution française a augmenté ces dernières années, en passant de 9,8 M€ en 2013 à 10,5 M€ en 2014, et 11,2 M€ en 2015, 10,9M€ en 2016, et 11,3M€ en 2017. Nous poursuivrons cet effort.

La France n'abandonnera pas la CPI. Mais la lutte contre l'impunité doit être vue de façon plus globale: de nouvelles formes de justice transitionnelle sont actuellement explorées et méritent d'être soutenues (Cour Pénale Spéciale en RCA, Tribunal Spécial de Justice en Colombie, projets de tribunaux spéciaux au Kenya, au Burundi, au Soudan, etc...).

Il faut également explorer la lutte contre l'impunité au niveau non judiciaire. Des recommandations doivent être soumises au Secrétaire Général des Nations unies d'ici le mois de juin, par une équipe qui effectuera un examen interne des stratégies de l'ONU, de son fonctionnement et de son architecture, et il va de soi que la lutte contre l'impunité fera obligatoirement partie de ces recommandations. Nous comptons donc soutenir une diplomatie préventive active, dans les Etats fragiles principalement, afin de permettre que le travail en amont permette d'anticiper et de prévenir la commission de tels crimes. La lutte contre l'impunité n'est pas seulement un ensemble d'actions post facto; nous serions beaucoup plus efficaces dans la lutte ex ante.